

"SODIMAGG"

Société par Actions Simplifiée au capital de €2.276.360
Siège Social : route de Mantes, Lieudit la Demi-Lune
95420 MAGNY-EN-VEXIN

520 044 314 R.C.S PONTOISE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025

ET TEXTE DE LA DECISION PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE

LE JEUDI 30 OCTOBRE 2025

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025, s'élevant à €2.091.164,62, de la manière suivante :

- à distribuer à l'Associée Unique à titre de dividendes la somme de €1.250.000,
- le solde aux autres réserves, soit la somme de €841.164,62.

L'Associée Unique indique que :

- chaque action donne droit à une somme de €5,49,
- cette distribution de dividendes est payable au siège social à compter de ce jour.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €227.636, soit 10% du capital social,
- les autres réserves sont portées de €7.746.378,92 à €8.587.543,54

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes suivants ont été distribués :

- ❖ par décision des associés constatées dans un acte du 25 février 2022, un dividende de €45.000, soit un dividende de €0,20 environ par part sociale, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques,
- ❖ par décision de l'Assemblée Générale du 12 avril 2023, un dividende de €45.000, soit un dividende de €0,20 environ par part sociale, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques,
- ❖ par décision de l'Assemblée Générale du 10 avril 2024, un dividende de €45.000, soit un dividende de €0,20 environ par part sociale, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques,
- ❖ par décision de l'Associée Unique du 4 février 2025, un dividende de €9.500.000, soit un dividende de €41,73 environ par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

CERTIFIE CONFORME

Signé par :

Jean-Marc WALS

2B893D2096A24CF...

"SODIMAGG"

Société par Actions Simplifiée au capital de €2.276.360
Siège Social : route de Mantes, Lieudit la Demi-Lune
95420 MAGNY-EN-VEXIN

520 044 314 R.C.S PONTOISE

COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

BILAN ACTIF

ACTIF	Valeurs au 31/01/25			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/10/23
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 751	7 046	1 705	
Fonds commercial (1)	12 698		12 698	12 698
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	159 101	69 304	89 796	100 974
Constructions	328 902	328 902		3 279
Installations tech., matériel et outillages industriels	155 248	138 605	16 643	27 231
Autres immobilisations corporelles	2 454 186	1 732 552	721 634	801 238
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	11 082 983		11 082 983	22 025 013
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 223		2 223	2 223
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 188		1 188	1 188
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	14 205 278	2 276 409	11 928 869	22 973 843
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 389 676	351 832	2 037 844	2 888 619
Avances et acomptes versés sur commandes	9 312		9 312	16 956
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	452 571		452 571	255 443
Autres créances (3)	1 152 650		1 152 650	932 255
Groupe et associés (3)	1 176 127		1 176 127	19 224
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 725 746		10 725 746	1 722 181
Charges constatées d'avance (3)	65 444		65 444	74 242
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 971 525	351 832	15 619 693	5 908 920
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	30 176 803	2 628 241	27 548 562	28 882 762

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/01/25	Valeurs au 31/10/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 2 276 360)	2 276 360	2 276 360
Primes d'émission, de fusion, d'apport	207 194	207 194
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	227 636	227 636
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	17 246 379	15 797 563
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 091 165	1 493 816
SITUATION NETTE	22 048 734	20 002 569
Subventions d'investissement	2 280	11 203
Provisions réglementées	17 507	23 636
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 068 521	20 037 408
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	39 663	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	39 663	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 072 685	4 114 214
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	208 524	1 088 896
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	60 092	3 124
Fournisseurs	1 832 343	2 346 552
Fournisseurs, factures non parvenues	238 545	226 031
Dettes fiscales et sociales	1 014 817	1 034 818
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	10 498	30 830
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 437 504	8 844 465
Écarts de conversion passif	2 874	890
TOTAL GÉNÉRAL	27 548 562	28 882 762
(1) Dont à plus d'un an	861 247	2 299 805
(1) Dont à moins d'un an	4 516 165	6 541 536
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTES DE RÉSULTAT

	Du 01/11/23 au 31/01/25			Du 01/11/22 au 31/10/23
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	46 236 152		46 236 152	34 959 167
Production vendue (biens et services)	1 061 234		1 061 234	722 717
Montant net du chiffre d'affaires	47 297 386		47 297 386	35 681 884
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			151 202	65 568
Autres produits			656 979	517 863
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			48 105 567	36 265 315
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			36 809 002	28 203 169
Variation de stocks			522 333	-330 573
Achats de matières premières et autres approvisionnements			80 770	47 801
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			4 434 294	3 370 476
Impôts, taxes et versements assimilés			325 247	270 045
Salaires et traitements			2 137 164	1 626 920
Charges sociales			596 263	413 326
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			248 619	264 406
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			351 832	23 390
Dotations aux provisions			2 150	1 690
Autres charges			77 448	27 433
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			45 585 122	33 918 083
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 520 445	2 347 233
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

	Du 01/11/23 Au 31/01/25	Du 01/11/22 Au 31/10/23
Produits financiers		
De participation (3)	1 815 485	
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	72 243	
Autres intérêts et produits assimilés (3)		2
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 887 727	2
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	190 246	172 470
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	190 246	172 470
RÉSULTAT FINANCIER	1 697 481	-172 469
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 217 926	2 174 764
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9 517 623	6 497
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 129	4 908
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 523 752	11 405
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	35	3 750
Sur opérations en capital	10 948 507	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	311	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 948 852	3 750
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 425 101	7 655
Participation des salariés aux résultats	210 520	142 869
Impôt sur les bénéfices	491 141	545 734
TOTAL DES PRODUITS	59 517 046	36 276 722
TOTAL DES CHARGES	57 425 881	34 782 906
Bénéfice ou Perte	2 091 165	1 493 816

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2025 dont le total est de 27 548 562,03 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 091 164,62 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/01/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/06/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La Société A cédé ses titres de participation de la Société SODIGEMA au 31 janvier 2025.

La Société Sodimagg a également prolongé son exercice de 3 mois pour clôturer les comptes au 31 janvier 2025.

La comparaison avec l'exercice N-1 est impossible.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06 relatif aux immobilisations incorporelles.

La direction a considéré que le fonds de commerce inscrit à l'actif avait une durée de vie non limitée et n'était en conséquence pas amorti.

En l'absence de perte de valeur, cet actif n'a pas fait l'objet d'une dépréciation.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages industriels	1 à 10 ans
- Logiciels informatiques	1 à 2 ans
- Agencs. amén. des terrains	15 ans
- Installations générales	5 à 15 ans
- Matériel de transport	2 à 4 ans
- Matériel de bureau inform.	3 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode du prix d'achat en "trois fois net" comprenant :

- le dernier prix d'achat net facturé (PNF)
- les frais accessoires d'achat
- les coûts logistiques en provenance des centrales d'achats
- les ristournes et coopérations commerciales perçues

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INTÉGRATION FISCALE

La société SODIMAGG est la Société Mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec les sociétés SOFICHAR et SODIGEMA.

La Société SODIGEMA est sortie du périmètre d'intégration le 31 janvier 2025.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filles comptabilisent dans leurs comptes l'impôt qu'elles auraient eu à acquitter en l'absence d'intégration fiscale, l'économie ou la charge complémentaire étant comptabilisée dans la Société Mère.

Au titre de l'exercice clos le 31/01/2025, le bénéfice fiscal d'ensemble ressort à 5.187.256 € et la charge complémentaire d'impôt à 17.616 €, elle, est comptabilisée chez SODIMAGG.

ANNEXE**FONDS COMMERCIAL**

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Mali TUP Magny Developpement				12 698
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				12 698

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 12 698
(Partiel)

Désignation de l'entreprise SODIMAGG										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	19 672	KE		KF	2 361			
CORPORELLES	Terrains				KG	159 101	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	322 027	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	6 875	KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	195 295	KT		KU	2 500		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 096 329	KW		KX	108 560		
		Matériel de transport *				KY	63 889	KZ		LA	31 343		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	239 996	LC		LD	7 700			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	3 083 511	LO		LP	150 102			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	22 025 013	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	2 223	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 188	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	22 028 423	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	25 131 606	ØH		ØJ	152 463			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste 1		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	584	LW	21 449	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	159 101	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	322 027	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	6 875	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	42 547	MK	155 248	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	14 241	MN	2 190 648	MO		
		Matériel de transport			IV		MP	64 132	MQ	31 100	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	15 258	MT	232 438	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	136 177	NH	3 097 436	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX	10 942 030	ØY	11 082 983	ØZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	2 223	2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 188	2G			
TOTAL IV				I3		NJ	10 942 030	NK	11 086 393	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	11 078 791	ØL	14 205 278	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SODIMAGG						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/01/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SODIMAGG										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 974	PF	656	PG	584	PH	7 046		
TOTAL I		RK	6 974	RM	656	RN	584	RO	7 046		
Terrains		PI	58 127	PJ	11 177	PK		PL	69 304		
Constructions	Sur sol propre	PM	318 748	PN	3 279	PO		PQ	322 027		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	6 875	PW		PX		PY	6 875		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	168 064	QA	13 088	QB	42 547	QC	138 605		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 357 994	QE	192 851	QF	14 241	QG	1 536 605		
	Matériel de transport	QH	50 869	QI	9 153	QJ	59 952	QK	69		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	190 113	QM	18 725	QN	12 960	QO	195 878		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	2 150 789	QV	248 274	QW	129 700	QX	2 269 363		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	2 157 763	ØP	248 930	ØQ	130 284	ØR	2 276 409		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	6 129	U6	-6 129		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	6 129	X7	-6 129		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	6 129	NU	-6 129		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			NY	6 129	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	-6 129		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ML

Désignation de l'entreprise		SODIMAGG						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	23 636	TM		TN	6 129	TO	17 507	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	23 636	TS		TT	6 129	TU	17 507	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	39 663	5X		5Y	39 663	
	TOTAL II	5Z		TV	39 663	TW		TX	39 663	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	23 390	6P	351 832	6R	23 390	6S	351 832	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	66 659	6Y		6Z	66 659	7A		
	TOTAL III	7B	90 049	TY	351 832	TZ	90 049	UA	351 832	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	113 685	UB	391 495	UC	96 178	UD	409 002	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières exceptionnelles		UE	391 495	UF	90 049				
			UG		UH					
			UJ		UK	6 129				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SODIMAGG										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	1 188	UV		UW	1 188			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	452 571		452 571					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	30		30					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	70 871		70 871					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	1 176 127		1 176 127					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 081 750		1 081 750					
Charges constatées d'avance				VS	65 444		65 444						
TOTAUX				VT	2 847 979	VU	2 846 791	VV	1 188				
RENVUOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	2 072 685		1 211 438		861 247				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 070 888		2 070 888						
Personnel et comptes rattachés				8C	368 973		368 973						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	137 936		137 936						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	104 976		104 976						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	244 958		244 958						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	157 974		157 974						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	208 524		208 524						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	10 498		10 498						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	5 377 412	VZ	4 516 165		861 247				
RENVUOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	49 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 097 292								
						* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

AUDIT CERTIFICATION D'ENTREPRISE – SAS ACDE

74 Avenue de Thiès – 14000 CAEN

Société de Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de NORMANDIE

Olivier Lecomte

27 avenue du 6 Juin – 14000 CAEN

SODIMAGG

SAS

au capital de 2 276 360 €

Siège social :

Routes de Mantes, Lieu dit la Demi Lune

95420 MAGNY EN VEXIN

RCS 520.044.314

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025

SODIMAGG
SAS au capital de 2 276 360 €
Siège social : Routes de Mantes, Lieu dit la Demi Lune
95420 MAGNY EN VEXIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 15 mois clos au 31/01/2025

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SODIMAGG relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 31 janvier 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

• *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

• *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe mentionnant la durée de 15 mois pour l'exercice clos le 31 janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- la méthode de valorisation et de détermination des stocks décrite au point « Stocks » de l'annexe ;
- la méthode de valorisation des titres de participation décrite au point « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe ;
- le contrôle des procédures et la validation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

- *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 17 octobre 2025

Audit Certification D'Entreprise
Commissaire aux comptes
Valérie Lenoir

Olivier Lecomte
Commissaire aux comptes

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
0		
0		
0		
0		
0		
0		
0		NA
		NA
0		
		NA
		NA
		NA
0		
		NA
0		
0		
0		
		NA
0		
0		
0		
0		
0		
0		
0		
		NA
		NA

[illegible]

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2025 dont le total est de 27 548 562,03 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 091 164,62 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/01/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/06/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La Société SODIMAGG a prolongé la durée de son exercice social de 3 mois pour clôturer ses comptes annuels au 31 janvier 2025, rendant la comparaison des comptes avec l'exercice précédent plus difficile.

La Société a cédé ses titres de participation de la Société SODIGEMA au 31 janvier 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06 relatif aux immobilisations incorporelles.

La direction a considéré que le fonds de commerce inscrit à l'actif avait une durée de vie non limitée et n'était en conséquence pas amorti.

En l'absence de perte de valeur, cet actif n'a pas fait l'objet d'une dépréciation.

*Attestation
d'entreprise*

Commissaire aux comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages industriels	1 à 10 ans
- Logiciels Informatiques	1 à 2 ans
- Agencets. amén. des terrains	15 ans
- Installations générales	5 à 15 ans
- Matériel de transport	2 à 4 ans
- Matériel de bureau inform.	3 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode du prix d'achat en "trois fois net" comprenant :

- le dernier prix d'achat net facturé (PNF)
- les frais accessoires d'achat
- les coûts logistiques en provenance des centrales d'achats
- les ristournes et coopérations commerciales perçues

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INTÉGRATION FISCALE

La société SODIMAGG est la Société Mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec les sociétés SOFICHAR et SODIGEMA.

La Société SODIGEMA est sortie du périmètre d'intégration le 31 janvier 2025.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filles comptabilisent dans leurs comptes l'impôt qu'elles auraient eu à acquitter en l'absence d'intégration fiscale, l'économie ou la charge complémentaire étant comptabilisée dans la Société Mère.

Au titre de l'exercice clos le 31/01/2025, le bénéfice fiscal d'ensemble ressort à 5.187.256 € et la charge complémentaire d'impôt à 17.616 €, elle, est comptabilisée chez SODIMAGG.

COGEDIA SAS
Directeur Général

COGEDIA SAS

COGEDIA SAS
Directeur Général

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**FONDS COMMERCIAL**

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Mali TUP Magny Developpement			12 968	12 698
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL			12 968	12 698
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	12 698			

COGEDIACT SAS

COGEDIACT SAS

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des Immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	19 672	2 361
CORPORELLES	Terrains		159 101	
	Sur sol propre		322 027	
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		6 875	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		195 295	2 500
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		2 096 329	108 560
	Autres immos corporelles		63 889	31 343
FINANCIERES	Matériel de bureau & mobilier informatique		239 996	7 700
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	3 083 511	150 102
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		22 025 013	
	Autres titres immobilisés		2 223	
	Prêts et autres immobilisations financières		1 188	
		TOTAL	22 028 423	
		TOTAL GENERAL	25 131 606	152 463
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex. Réévaluation légal/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	584	21 449
CORPORELLES	Terrains			159 101
	Sur sol propre			322 027
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. gal. agen. amé. cons			6 875
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		42 547	155 248
	Inst. gal. agen. amé. divers		14 241	2 190 648
	Autres immos corporelles		64 132	31 100
FINANCIERES	Mat. bureau, inform., mobilier		15 258	232 438
	Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	136 177	3 097 436
	Particip. évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		10 942 030	11 082 983
	Autres titres immobilisés			2 223
	Prêts & autres immob. financières			1 188
		TOTAL	10 942 030	11 086 393
		TOTAL GENERAL	11 078 791	14 205 278

125 000 000
 125 000 000
 125 000 000

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 974	656	584	7 046
TOTAL	6 974	656	584	7 046
Terrains	58 127	11 177		69 304
Constructions	318 748	3 279		322 027
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	6 875			6 875
Inst. techniques matériel et outil. Industriels	168 064	13 088	42 547	138 605
Inst. générales agencem. amén.	1 357 994	192 851	14 241	1 536 605
Autres immob. corporelles	50 869	9 153	59 952	69
Mat. bureau et informatiq., mob.	190 113	18 725	12 960	195 878
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 150 789	248 274	129 700	2 269 363
TOTAL GENERAL	2 157 763	248 930	130 284	2 276 409

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amortis fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div					6 129		-6 129
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL					6 129		-6 129
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL					6 129		-6 129
Total général non ventilé					6 129		-6 129

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler
Primes de remboursement des obligations

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	23 636		6 129	17 507
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	23 636		6 129	17 507
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges		39 663		39 663
	TOTAL		39 663		39 663
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	23 390	351 832	23 390	351 832
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation	66 659		66 659	
	TOTAL	90 049	351 832	90 049	351 832
	TOTAL GÉNÉRAL	113 685	391 495	96 178	409 002
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		391 495	90 049	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles			6 129	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

SOFICHAR - Lieu dit la Demi-Lune 95420 Magny-en-Vexin - 407659879

SODIMO - 1 rue Gutenberg 95420 Magny-en-Vexin - 824768998

Observations

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :

a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au § A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
-------------	---	-----------------------------------	---	--	---	---	---	--

576 000	3 034 716	100,00	5 220 792	5 220 792		832 072	302 548	
2 000		99,00	1 980	1 980		153 683	-336 840	

Comptes annuels 31.12.2023

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société asseinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 188		1 188
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	452 571	452 571	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	30	30	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée	70 871	70 871	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 176 127	1 176 127	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 081 750	1 081 750	
	Charges constatées d'avance	65 444	65 444	
TOTAUX		2 847 979	2 846 791	1 188
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COGEDIA SAS

Page 9

COGEDIA SAS

ENTREPRISES LIÉES

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

SARL SODIMAGG
520 044 314 00026
Route de Mantes
95420 Magny-en-Vexin

Ann. Consolidation
SAS SODIMAGG

Page 10

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		65 444
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	65 444

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		402 009
Autres créances		943 201
Disponibilités		
	TOTAL	1 345 210

APR 2025
COGEDIA

COGEDIA SAS

CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	227 636,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	227 636,00	10,00

Avant l'annulation
D'interpréter

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	2 072 685	1 211 438	861 247	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 070 888	2 070 888		
Personnel & comptes rattachés		368 973	368 973		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		137 936	137 936		
Etat & Impôts sur les bénéfices		104 976	104 976		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	244 958	244 958		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	157 974	157 974		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		208 524	208 524		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		10 498	10 498		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		5 377 412	4 516 165	861 247	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 097 292			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

Document communiqué
à l'attention de :

Commissaire aux comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**CHARGES À PAYER****CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN****MONTANT**

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

30 234

Emprunts et dettes financières divers

8 628

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

238 545

Dettes fiscales et sociales

610 360

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

2 344

TOTAL DES CHARGES À PAYER**890 111**

COGEDIA SAS
10 rue de la République
92100 Nanterre

01 47 00 00 00
www.cogediac.com

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 77 743,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge 25,00 %
Taux d'actualisation 3,28 %
Départ volontaire à 64 ans
Taux évol^o salaires : 1.50%
Rotation lente

ENGAGEMENTS DONNÉS

Emprunt CREDIT MUTUEL de nominal 5 000 K euros (objet : acquisition SODIGEMA - 2014)

- Caution SOFICHAR pour 100 % de l'emprunt ;
- Nantissement des fonds de commerce SOFICHAR pour 100 % de l'emprunt ;
- Nantissement des 200 actions SODIGEMA d'une valeur de 10 942 030 euros.

Solde restant dû au 31/01/2025 : 825 660 euros

Emprunt BPI de nominal 5 000 K euros (objet : acquisition SODIGEMA - 2014) :

- Caution SOFICHAR pour 100 % de l'emprunt ;
- Nantissement des fonds de commerce SOFICHAR pour 100 % de l'emprunt ;
- Nantissement des 200 actions SODIGEMA d'une valeur de 10 942 030 euros.

Solde restant dû au 31/01/2025 : 822 099 euros

Emprunt LCL de nominal 119 K euros :

- Nantissement du fonds de commerce de L'ESPACE (ex - VLMJ).

Solde restant dû au 31/01/2025 : 32 340 euros

Emprunt LCL de nominal 290 K euros :

- Nantissement du fonds de commerce de L'ESPACE (ex - VLMJ).

Solde restant dû au 31/01/2025 : 34 169 euros

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	49 433					49 433
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Nantissements de parts sociales - CRD						
Voir détail ci-dessus						
TOTAL (1)	49 433					49 433
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions	77 743					77 743
TOTAL	127 176					127 176

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Nantissements de fonds de commerce reçus de SOFICHAR ; Capital restant dû						
- Emprunt Crédit Mutuel 5 000 k€			825 660			825 660
- Emprunt BPI 5 000 k€			822 099			822 099
TOTAL			1 647 759			1 647 759

COGEDIAC SAS
Société par actions simplifiée

Société immatriculée au RCS de Nanterre

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Nantissements de parts sociales :

- Emprunt Crédit Mutuel 5 000 k€ / Nantissement 200 titres SODIGEMA : 825 660€
- Emprunt BPI 5 000 k€ / Nantissement 200 titres SODIGEMA : 822 099€

Nantissement du fonds de commerce :

- Emprunt CM et BPI 5 000 k€ + CM et BPI 300 k€ ;

Attesté et certifié
par le gérant

Le gérant

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant de honoraires facturés, au titre du contrôle légal des comptes, par les Commissaire aux comptes s'élève à 15.949 euros contre 12.500 euros sur l'exercice précédent.

Sur la base de l'information
fournie par le client

Le montant des honoraires
facturés est de 15.949 euros

Le montant des honoraires
versés est de 12.500 euros

LES EFFECTIFS

LES EFFECTIFS

	31/01/2025	31/10/2023
Personnel salarié :	64,00	73,00
Ingénieurs et cadres	3,00	2,00
Agents de maîtrise	4,00	6,00
Employés et techniciens	55,00	65,00
Ouvriers		
APPRENTIS	2,00	

COGEDIA SAS
17 Avenue de la Vallée

33100 BORDEAUX-MERISSE

CHIFFRE D'AFFAIRES ET VENTILATION DE L'IMPÔT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de marchandises	32 087 171		32 087 171
Ventes station	14 148 981		14 148 981
Coopérations commerciales	907 391		907 391
Commissions sur ventes	124 930		124 930
Ventes de cartons et déchets	16 714		16 714
Locations immobilières	11 116		11 116
Locations de véhicules	1 083		1 083
Chiffre d'affaires	47 297 386		47 297 386

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 520 445	2 693 328	673 332	1 847 113
RÉSULTAT FINANCIER	1 697 481	7 812	1 953	1 695 528
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 425 101	16 929	4 232	-1 429 333
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	-210 520	-117 156	-29 289	-181 231

COGEDIA SAS